

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -  
(N° 1768)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS15

présenté par  
M. Dharréville et M. Monnet

-----

### ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« territoire »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« , des organisations syndicales d'étudiants en médecine ainsi que de parlementaires du territoire. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure dans la commission créée par cet article 1<sup>er</sup> des représentants des organisations syndicales d'étudiants en médecine et à préciser que les parlementaires seront issus de la circonscription concernée.